



QUESTIONS (FO DGFIP) / REPONSES (DRFIP)

Horaires variables

1/ De Combien heure est on ecrétée quand on prend une journée longue ? Même question pour une journée courte ?.

Comme aujourd'hui, chaque agent doit continuer à faire son module horaire hebdomadaire. Seul compte le temps réalisé à la fin de la semaine.

Exemple : Un agent qui a choisi le module 2 sera crédité de 37h30 s'il prend une semaine de congé.

S'il prend un seul jour dans la semaine, il sera crédité de 7h30 quel que soit le jour de la semaine où il est absent.

Pour mémoire :

Module 1 : 36h12 par semaine / 7h14 par jour

Module 2 : 37h30 par semaine / 7h30 par jour

Module 5 : 38h par semaine / 7h36 par jour

Module 4 : 38h30 par semaine / 7h42 par jour

2/ Quelle est l'amplitude horaire maximale pour les journées courtes ?.

La notion de journée courte étant une notion relevant de l'usage, il n'est pas précisé par des textes son amplitude horaire maximale.

Néanmoins, une journée courte est une journée qui, par principe, doit être plus courte qu'une journée longue. Les plages horaires ne sauraient aller au-delà de 14h30.

3/ Lors de la mise en place de SIRHIUS , sera t-il possible de changer les modules horaires en cours d'année ?

Non. Conformément à l'instruction générale harmonisée relative au temps de travail des agents de la DGFIP, *"un droit à révision des choix du module horaire est ouvert aux agents ; il pourra s'exercer annuellement, sur la base de l'année civile."*

4/ Pour les EDR ,service de la Direction ou les agents sont «répartis» sur l'ensemble du territoire , Comment va s'établir le choix (et le vote)de règlement intérieur des horaires variables?. Est il prévu une réunion d'information à ce sujet ??

L'Equipe Départementale de Renfort est un service de la Direction et a donc vocation à voter avec les autres agents de la Direction.

Questions 5 et 6 : Pas de réponse de la Direction – A voir lors du 3em GT H.V

7/ Un certain nombre de collègue venue de la métropole ont des débits d'heure exorbitants (en centaine d'heure!!) . Il convient de savoir ce que le service RH propose pour régulariser la situation de ces agents avant la mise en place de SIRHIUS .

Si vous faites allusion aux agents qui badgeaient précédemment dans Agora parce qu'ils étaient en métropole, ce débit fictif sera effacé.

8/ Tout comme en Trésorerie, les agents arrivés dans le département depuis près d'un an n'ont reçu aucune formation métiers en relation directe avcc leurs nouvelles missions . FO DGFIP réitère sa demande d'un GT FORMATON PROFESSIONNELLE afin que de faire cesser cette sensation d'abandon et manque de valorisation ressenti par les collègues .

Le plan de formation professionnelle est en cours d'élaboration. Il sera communiqué début mars. Comme chaque année, le collège de la formation professionnelle se réunira en mars.

D'ores-et-déjà, je peux vous indiquer que le service bénéficie du renfort de l'EDR en février et que Jacqueline YEYE doit reprendre le 26 février.

S'agissant des agents des agents des trésoreries ayant changé de filière, ils pourront bénéficier d'une semaine de formation fin mars (après la campagne de reddition des comptes de gestion) puis d'une autre en avril.

Cordialement,

LE BUREAU SYNDICAL FO DGFIP

